Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Point de l'ordre du jour:

Distribution:

Publique

Original:

EB 2011/103/R.20/Rev.1

9 b) i)

15 septembre 2011

Publique

Anglais



Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le

Programme d'intermédiation financière rurale – Phase II

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

<u>Questions techniques:</u> <u>Transmission des documents:</u>

Robson Mutandi

Chargé de programme de pays téléphone: +251 91 1523950 courriel: r.mutandi@ifad.org

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb_office@ifad.org

John Gicharu

Chargé de programme de pays téléphone: +39 338 681 9721 courriel: j.gicharu@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: Approbation

Table des matières

Sigle	es et acronymes	i
Cart	e de la zone du programme	ii
Résu	umé du financement	inancement iation d'approbation gramme cipal créneau de développement visé par le programme cipal créneau de développement visé par le programme cipal créneau de développement visé par le programme ncement proposé upe cible et participation ectifs de développement amonisation et alignement toposantes et catégories de dépenses tion et exécution: responsabilités et partenariats ton et exécution: responsabilités et partenariats totages et justification économique et financière tion des savoirs, innovation et élargissement cipaux risques abilité forments juridiques et autorité formandation ference documents coux documents de référence) framework 2
Reco	ommandation d'approbation	iii 1 1 1 1 3 3 4 4 4 5 5 6 6 6
I.	Le programme	1
	A. Principal créneau de développement visé par le programme	
	B. Financement proposé	
	C. Groupe cible et participation	3
	D. Objectifs de développement	
	E. Harmonisation et alignement	
Carte Résul Recol I. III. Anne Negoc (Accol Appel	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	·	
	<u> </u>	
	J. Principaux risques K. Durabilité	
11.	Instruments juridiques et autorité	6
III.	Recommandation	6
Anne	exe	
Neao	ociated financing agreement	7
_	ord de financement négocié)	financement dation d'approbation ogramme ncipal créneau de développement visé par le programme ncipal créneau développement visé par le programme ncipal développement visé par le programme ncipal créneau développement visé par le programme ncipal développement visé par le programme ncipal créneau de développement visé par le programme ncipal développement visé par le programme ncipal créneau de visé
Appe	endices	
۱.	Key reference documents (Principally documents do référence)	1
	• •	
П.	Logical framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

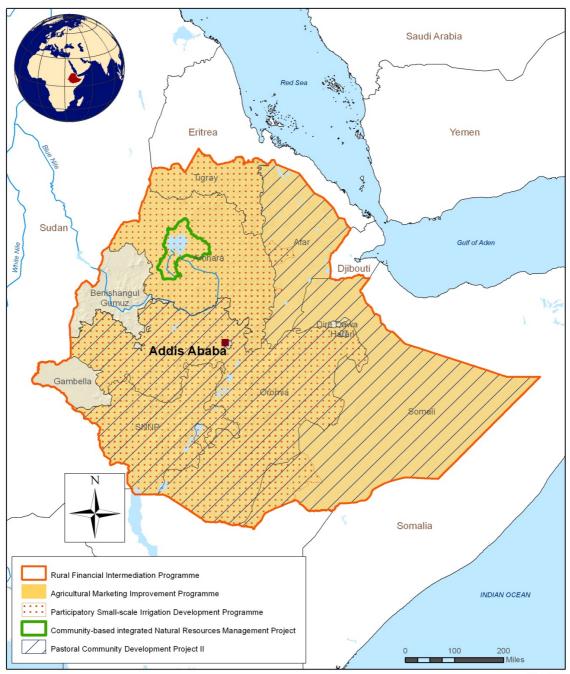
AIEMF	Association des institutions éthiopiennes de microfinancement
BDE	Banque de développement de l'Éthiopie
BNE	Banque nationale d'Éthiopie
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ETB	Birr éthiopien
IMF	Institution de microfinancement
RUFIP	Programme d'intermédiation financière rurale
SCREC	Société coopérative rurale d'épargne et de crédit

i

Carte de la zone du programme

Federal Democratic Republic of Ethiopia

IFAD-funded operations





Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République fédérale démocratique d'Éthiopie Programme d'intermédiation financière rurale – Phase II Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Emprunteur: République fédérale démocratique d'Éthiopie

Organisme d'exécution: Ministère des finances et du développement

économique

Coût total du programme: 248,0 millions d'USD

Montant du prêt du FIDA: 31,3 millions de DTS (équivalant approximativement à

50 millions d'USD)

Montant du don du FIDA: 31,3 millions de DTS (équivalant approximativement à

50 millions d'USD)

Conditions du prêt du FIDA: 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans,

avec une commission de service de trois quarts de

point (0,75%) l'an

Cofinanceurs: Banques commerciales; Banque de développement de

l'Éthiopie; remboursements du Programme

d'intermédiation financière rurale (RUFIP); institutions

de microfinancement

Montant du cofinancement: Banques commerciales: 77,5 millions d'USD

Banque de développement de l'Éthiopie: 33,6 millions

ďUSD

RUFIP: 30,0 millions d'USD

Institutions de microfinancement: 1,0 million d'USD

Contribution de l'emprunteur: 5,9 millions d'USD

Institution chargée de la préévaluation: FIDA

Institution coopérante: Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement sous la forme d'un prêt et d'un don en faveur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Programme d'intermédiation financière rurale – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Programme d'intermédiation financière rurale – Phase II

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le troisième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de l'Éthiopie, intitulé "Plan pour la transformation et la croissance", met fortement l'accent sur: i) une croissance agricole soutenue, étayée par la mobilisation de l'épargne pour accroître les ressources nationales nécessaires à l'investissement; ii) le renforcement des capacités de mise en œuvre de manière à n'exclure personne; iii) la libération du potentiel des femmes éthiopiennes; et iv) la création d'emplois. Les institutions de microfinancement (IMF) et les sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit (SCREC) constituent les seules sources importantes de financement des petits exploitants agricoles. Les IMF et les SCREC fournissent également l'accès à l'épargne en valorisant par conséquent le potentiel d'épargne des ménages ruraux. La deuxième phase du Programme d'intermédiation financière rurale (RUFIP II) est donc parfaitement conforme à l'actuel plan de développement quinquennal établi par le gouvernement et au Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats (décembre 2008). Le secteur de la finance rurale se voit ainsi doté d'un précieux catalyseur pour mobiliser environ 18,5 milliards de birr éthiopiens (ETB) (équivalant à 1,1 milliard d'USD) sur les sept prochaines années de mise en œuvre du programme.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt et un don d'un montant de 31,3 millions de DTS chacun (équivalant approximativement à 100 millions d'USD au total) pour contribuer au financement de RUFIP II. Le prêt sera accordé à des conditions particulièrement favorables et aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie au titre du SAFP est de 121 382 422 USD sur les trois ans du cycle. RUFIP II fait partie de la réserve de projets 2010-2012, ainsi que mentionné dans l'actuel COSOP.

Corrélation avec les critères du cadre national de dépenses à moyen terme

4. Le Plan 2010-2015 du Gouvernement éthiopien pour la transformation et la croissance s'appuie sur le troisième DSRP: le Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté, qui s'est achevé avec succès au cours de l'exercice 2009/2010. L'objectif du plan actuel est que l'Éthiopie poursuive sa forte croissance économique au rythme d'environ 11% l'an, à l'instar des sept dernières années. Une croissance économique équitable fondée sur l'agriculture et les zones

rurales, la promotion des femmes et l'autonomisation des jeunes constituent entre autres les objectifs majeurs de ce plan. La deuxième phase du RUFIP contribuera directement à les réaliser.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

5. L'Éthiopie ne dispose pas d'un mécanisme d'approche sectorielle concernant la finance rurale. RUFIP II sera toutefois en mesure de fournir des services financiers complémentaires au Programme de croissance agricole. Un travail en synergie et un soutien mutuel seront développés entre RUFIP II et les activités des IMF menées par des donateurs bilatéraux et des ONG tels que Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), l'Agence néerlandaise de développement international (SNV), Terrafina Microfinance et l'Agence des États-Unis pour le développement international. RUFIP II travaillera avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du travail et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Le programme sera également conduit en étroite coordination avec l'Agence de transformation agricole, créée par la Fondation Bill et Melinda Gates, et avec le programme d'intégration financière piloté par le Ministère éthiopien des finances et du développement économique.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

6. L'Éthiopie fait partie des pays qui ont bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a ramené le ratio dette extérieure/produit intérieur brut (PIB) sous la barre des 10%. Le risque de surendettement extérieur devrait être faible jusqu'en 2030. Selon le Cadre pour la soutenabilité de la dette, ce pays est classé "jaune" en 2011, et peut donc prétendre à un financement sous forme de don à hauteur de 50% du coût du programme.

Flux de fonds

7. Les fonds du prêt du FIDA seront décaissés sur une période de sept ans à partir de l'exercice 2011/2012.

Modalités de supervision

8. Le programme sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

9. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

10. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) toutes les agences de mise en œuvre sont tenues de soumettre leurs comptes à une vérification externe; ii) la Banque de développement de l'Éthiopie (BDE) et les IMF sont également soumises à la réglementation et au contrôle de la Banque nationale d'Éthiopie (BNE); et iii) les SCREC et leurs associations sont soumises à la surveillance de la réglementation et du contrôle de l'agence fédérale des coopératives. Un cadre de gouvernance, étayé par de nouvelles normes en matière de gestion de la performance sociale, sera mis en place pour garantir la transparence et la responsabilisation à l'échelon du consommateur.

C. Groupe cible et participation Groupe cible

11. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible comprend essentiellement les ménages ruraux vivant avec moins de 1 dollar par jour et par personne. Selon le scénario de référence du troisième DSRP de l'Éthiopie, 29% de la population vit sous le seuil national de pauvreté, avec toutefois de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines. Le revenu par habitant dans les zones rurales est en moyenne inférieur de 40% à celui des zones urbaines. Dans les zones rurales, le PIB moyen par habitant aux prix du marché avoisine actuellement 1 USD par jour. Presque tous les ménages ruraux en Éthiopie vivent sous le seuil international de pauvreté, fixé à 2 USD par jour et par habitant.

Méthode de ciblage

12. Le coefficient de Gini (0,26) indique que les disparités de revenus entre les ménages ruraux sont très faibles et que la grande majorité des ménages ruraux peuvent être considérés comme pauvres en valeur absolue. Ce ciblage global, tant en termes de lieux géographiques que de foyers, s'explique par la nécessité de développer des institutions financières rurales qui soient opérationnellement durables et des systèmes ayant pour objet principal d'accroître l'accès des ménages pauvres à ces organismes. C'est pourquoi le programme n'est pas limité à un seul lieu géographique. Cependant, il dispose de moyens spécifiques pour développer des services financiers dans les régions mal desservies, en particulier dans les basses terres pastorales et agropastorales du pays, conformément aux recommandations de l'évaluation du programme-pays (2008) et de l'évaluation intermédiaire.

Participation

13. En moyenne, les ménages dirigés par une femme (environ 23% des ménages ruraux en Éthiopie) ont tendance à être plus pauvres que ceux où le chef de famille est un homme, et ils représentent 46% du quintile le plus pauvre. Les SCREC, implantées uniquement en zones rurales, ont essentiellement pour membres des ménages pauvres, ce qu'attestent le volume moyen des produits de l'épargne obligatoire mensuelle, le montant moyen des prêts, etc. Le programme demandera aux SCREC de s'efforcer de compter parmi leurs membres un minimum de 50% de femmes.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

14. L'objectif global du programme est de faire accéder 6,9 millions de ménages ruraux environ à un éventail de services financiers d'ici au 30 juin 2019, ce qui représente une augmentation de plus de 100% par rapport au critère de base: 3,3 millions de ménages environ à atteindre au 30 juin 2012. Ce résultat peut être obtenu en appuyant un réseau national d'institutions financières rurales fortes, dynamiques et viables qui sont en mesure de travailler auprès des populations pauvres.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

15. Au nombre des objectifs politiques et institutionnels clés, citons: le renforcement des capacités en ressources humaines et de l'appui informatique; la progression de l'appropriation et l'amélioration de la gouvernance; l'instauration d'un cadre politique en matière de microassurance; l'amélioration du ciblage et de l'éducation du public visé; l'amélioration des normes de performance sociale; l'amélioration des capacités d'autorégulation; la mise en œuvre de mécanismes corrigeant les abus; l'établissement de liens effectifs avec les banques commerciales; la mise en place de mécanismes de collecte de fonds; la mise en œuvre de la politique et du cadre de réglementation et de contrôle en matière de microassurance; et des institutions financières rurales viables, dynamiques et actives, capables de développer et d'étendre la portée de leurs services.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

16. La fourniture d'un vaste éventail de services financiers est un des objectifs que partagent le COSOP axé sur les résultats et le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015. RUFIP II s'appuiera sur les recommandations de l'évaluation du programme-pays et de l'évaluation intermédiaire pour reproduire à plus grande échelle les initiatives en faveur des pauvres dans lesquelles le FIDA a réussi à occuper une position de chef de file en Éthiopie. Enfin, la conception du programme est de toute évidence cohérente avec la Politique du FIDA en matière de finance rurale.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

17. L'actuel Plan quinquennal gouvernemental pour la transformation et la croissance met fortement l'accent sur: i) le soutien à la croissance de l'agriculture et de ses activités connexes, y compris la mobilisation de l'épargne pour augmenter les ressources internes nécessaires à l'investissement; ii) le renforcement des capacités de mise en œuvre de manière à n'exclure personne; et iii) la libération du potentiel des femmes éthiopiennes. Il souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour que soient atteints les objectifs du Millénaire pour le développement. RUFIP II est pleinement conforme à ce plan et renforcera les capacités à mobiliser l'épargne, laquelle devrait s'accroître de 18 milliards d'ETB au cours des sept prochaines années de la mise en œuvre du programme.

Harmonisation avec les partenaires de développement

18. Le FIDA est signataire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est membre du groupe d'harmonisation et de coordination des donateurs ainsi que de l'équipe de pays des Nations Unies et participe activement à tous ces forums. Le Gouvernement éthiopien collabore avec les partenaires du développement pour la finance rurale afin d'étendre la portée de l'action des services financiers à l'ensemble du secteur rural. À cet égard, RUFIP II est considéré comme un élément important afin d'appuyer cette action.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

19. RUFIP II comprend quatre composantes: i) développement institutionnel au sein des sous-secteurs de la microfinance et des coopératives, y compris la gestion des savoirs; ii) amélioration de la réglementation et du contrôle des IMF; iii) fonds de crédit en faveur des IMF et des SCREC; et iv) coordination et gestion du programme.

Catégories de dépenses

20. Le programme comprend cinq catégories de dépenses: i) biens, véhicules et équipement; ii) services d'appui locaux; iii) aide technique et études; iv) crédit marginal; et v) coûts de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats Principaux partenaires d'exécution

21. Les principaux partenaires d'exécution seront la BDE, la BNE, l'Association des institutions éthiopiennes de microfinancement (AIEMF), les IMF, l'Agence fédérale des coopératives, les bureaux régionaux de promotion des coopératives (BRPC), les SCREC et leurs associations.

Responsabilités en matière d'exécution

22. La réglementation et le contrôle des IMF sont du ressort de la banque centrale du pays, la BNE. Celle-ci est également chargée de conduire la politique en matière de microfinance et de finance rurale. La promotion, la réglementation et la supervision des SCREC sont confiées aux bureaux de promotion des coopératives aux niveaux fédéral et régional. Enfin, l'organisme pilote pour l'ensemble du programme est la

BDE. Elle sera entièrement responsable du décaissement et de la gestion de la composante "crédit", élément clé du programme.

Rôle de l'assistance technique

23. L'assistance technique sera au service du développement institutionnel des IMF et des SCREC ainsi que de l'amélioration de leur réglementation et de leur supervision.

Situation des principaux accords d'exécution

24. Le Gouvernement éthiopien s'est engagé à mettre en œuvre le programme tel qu'il est conçu par l'intermédiaire de l'agence fédérale des coopératives, l'AIEMF, la BDE, la BNE, les BRPC, les IMF, les SCREC et leurs associations.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du programme est de 248 millions d'USD sur une période de sept ans. Le FIDA en fournira 40%. Le reste proviendra du gouvernement, des banques commerciales, de la BDE et des IMF.

H. Avantages et justification économique et financière Principales catégories d'avantages découlant du programme

26. Le programme vise à favoriser la poursuite de la croissance du secteur de la finance rurale. Ce secteur devrait étendre son action: i) à environ 3,2 millions de ménages supplémentaires, par le biais des IMF; et ii) à environ 0,4 million de ménages supplémentaires, par le biais des SCREC et de leurs associations. Grâce à l'épargne et aux prêts, le programme accroîtra le taux de pénétration de la finance rurale, touchant près de 50% de l'ensemble des ménages ruraux d'ici à 2019.

Viabilité économique et financière

27. Une analyse financière et économique complète du programme a été menée. Le rendement de l'investissement total a été évalué et une analyse de sensibilité effectuée. L'analyse financière du soutien apporté par le programme aux IMF indique un rendement global de 52%; celui du soutien au secteur des coopératives, un rendement global de 35%. Selon l'analyse de sensibilité, la viabilité de l'investissement du programme est bonne.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement Modalités de gestion des savoirs

28. Un système continu et structuré de production et de gestion des savoirs fait partie intégrante de la conception et de la mise en place du programme. Au sein des institutions de microfinancement, contribueront entre autres à la courbe d'apprentissage: i) la publication annuelle de l'AIEMF sur l'évaluation des performances des IMF; ii) l'examen semestriel complet du secteur des IMF; et iii) toute étude traitant des IMF. La diffusion des connaissances se fait également par le site Internet de l'AIEMF et sur la plateforme d'information sur la microfinance (MIX Market) que les IMF alimentent en données.

Innovations en matière de développement

29. Parmi les caractéristiques innovantes du programme figurent les conditions de rétrocession, en ce sens que la BDE rembourse le prêt du FIDA au Gouvernement éthiopien dans le cadre d'un accord de crédit subsidiaire dont les échéances correspondent à celles du prêt du FIDA. Le fonds renouvelable mis en place au titre du programme est donc accessible au groupe cible sur une période de 40 ans, équivalente à la durée du prêt du FIDA.

Approche d'élargissement

30. L'objectif principal de RUFIP II est de consolider et de reproduire les interventions qui ont été conduites avec succès dans le cadre de la première phase du programme (RUFIP).

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. Les IMF ont géré leurs risques opérationnels et financiers de manière satisfaisante, au cours de la dernière décennie. Globalement, le portefeuille à risque a constitué moins de 3% de leur portefeuille net en 2009. En ce qui concerne les SCREC, organisations de type associatif fonctionnant au niveau local, les membres de leurs comités de gestion, et plus généralement leurs adhérents, exercent directement un droit de regard en matière de risques.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'effet néfaste notable sur l'environnement.

K. Durabilité

33. La modernisation des systèmes et des technologies employés, l'amélioration des processus de fonctionnement et un cadre réglementaire dynamique et proactif contribueront à une croissance ordonnée et à une stabilité à long terme du secteur des IMF. En résumé, la pérennisation du système financier rural soutenu par le programme sera assurée; les ménages ruraux pauvres pourront ainsi continuer d'y accéder, ce qui permettra d'atteindre l'objectif d'intégration de l'ensemble de la population d'ici à une vingtaine d'années.

II. Instruments juridiques et autorité

- 34. Un accord de financement entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
- 35. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 36. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trente et un millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (31 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un don d'un montant équivalant à trente et un millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (31 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Rural Financial Intermediation Programme II (RUFIP II)"

(Negotiations concluded on 24 August 2011)

Loan Number:
Grant Number:
Programme Title: Rural Financial Intermediation Programme II (the "the Programme")
the Federal Democratic Republic of Ethiopia (the "Borrower/Recipient")
and
the International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")
(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")
hereby agree as follows:

Section A

- 1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).
- 2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
- 3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

- 1. A. The amount of the Loan is SDR 31 300 000.
 - B. The amount of the Grant is SDR 31 300 000.
- 2. The Loan is granted on highly concessional terms.
- 3. The Loan Service Payment Currency shall be the US dollar.
- 4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 8 July.
- 5. Payments of principal and service charge shall be payable on each 1 March and 1 September.

6. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Programme in the equivalent of USD 5.9 million.

Section C

- 1. The Lead Programme Agency shall be the Development Bank of Ethiopia (DBE).
- 2. The following are designated as additional Programme Parties: the National Bank of Ethiopia (NBE), the Federal Cooperative Agency (FCA), Regional Cooperative Promotion Bureau (RCPB), the Association of Ethiopian MFIs (AEMFI), participating MFIs, and participating Rural Saving and Credit Cooperatives (RUSACCOs) and their Unions.
- 3. The Programme Completion Date shall be the seventh anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing shall be administered and the Programme supervised by IFAD.

Section E

- 1. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.
- 3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Fund:	For the Borrower/Recipient:
President International Fund for Agricultural Development Via Paolo di Dono 44 00142 Rome, Italy	Minister of Finance and Economic Development P.O. Box 1905 Addis Ababa, Ethiopia
This Agreement, dated, has been preporiginal copies, three (3) for the Fund and three (3)	
For the Fund	For the Borrower/Recipient

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

- 1. Target Population. The Programme shall benefit at least 6.9 million rural households in the rural areas of Ethiopia targeting smallholder farmers, pastoralists, agro-pastoralists, artisanal fishermen, women, landless labourers and the youth in the rural areas of Ethiopia and synergies will be sought with IFAD's ongoing projects throughout the country. In that respect, the overall design for both geographic and household targeting is driven by the need to develop operationally sustainable rural financial institutions and systems with a focussed mission to increase access to poor households. Therefore, the Programme shall not be confined to any geographic location.
- 2. *Goal*. The goal of the Programme shall be to contribute to the reduction of poverty in rural Ethiopia.
- 3. Objective. The objective of the Programme shall be to provide access to a range of financial services for an estimated 6.9 million rural households in Ethiopia building on the accomplishments of the Rural Financial Intermediation Programme I (RUFIP I). The Programme shall achieve this through a nationwide network of Microfinance Institutions (MFIs) and 5 500 RUSACCOs and RUSACCO Unions. The Programme shall also support these Rural Financial Institutions to bridge their liquidity gap through a credit fund, and improve the policy environment including regulatory and supervisory architecture.
- 4. Components. The Programme shall consist of the following four components: (i) institutional development in the microfinance and cooperative sub sectors including knowledge management; (ii) improved regulation and supervision of MFIs; (iii) credit funds for MFIs and RUSACCOs; and (iv) Programme coordination and management.
- 4.1 Component 1 Institutional Development of MFIs and Cooperative Subsector. This component shall support: (a) Management Information System (MIS) improvement through technology up-grading; (b) human resource development through a range of appropriately structured training programmes covering management and operating staff across the sector; (c) improved mobility for outreach; and (d) research and knowledge management comprising studies on micro finance products, liability (financial instruments to raise resources) product study, financial literacy for clients and support to AEMFI, a key resource institution for the sector.
- 4.2 Component 2 Improved Regulation and Supervision of MFIs and RUSACCOs. This component shall support (a) the development of technology based off-site supervision project; (b) reviewing and updating supervision manuals; (c) improving MFI statutory audit framework; (d) the design of financial literacy programme for MFI clients; (e) policy seminars; and (f) skill and knowledge development of staff of the MFI department of NBE through a series of well-designed and structured training inputs. The Programme will also finance technical assistance to the National Bank of Ethiopia for development of a policy framework covering: (a) establishment of a microfinance apex institution; (b) micro insurance including regulatory framework; (c) integration of MFIs into national payment and settlement system; (d) approach to branchless banking by MFIs; (e) need for and feasibility of access of MFIs to credit information centre; and (f) governance code of MFIs.
- 4.3 Component 3 Credit Funds for MFIs and RUSACCOs. The credit funds will support the growth of the savings and loan portfolios of the MFIs and RUSACCOs.

II. Implementation Arrangements

1. The Programme shall be coordinated through the DBE. The DBE shall re-establish the Programme Management Committee (PMC) created for the RUFIP I with representation for all stakeholders and with enlarged terms of reference. In addition, the PMC shall establish a sub-committee comprised of the President of DBE; the Executive Director of AEMFI; the Director of Micro-finance Institutions Department of NBE, the RUFIP II Programme Director and the National Programme Coordinator in the FCA to deal with routine operational matters as and when necessary. The membership of the sub-committee may be changed from time to time by agreement of the Borrower/Recipient and the Fund.

- 2. The Programme Coordination and Management Unit (PCMU) of RUFIP I shall be reconstituted with well qualified and experienced staff as may be satisfactory to IFAD. Remuneration levels for PCMU staff shall be competitive with market rates. The Programme Director shall directly report to the President of DBE and shall be delegated financial and operational powers sufficient to provide operational autonomy for the PCMU, as well as logistic support as may be necessary. The PCMU shall more or less function like a special purpose vehicle under the overall direction of the PMC and the President of DBE.
- 3. Under the Programme, the policy direction of the National Rural and Micro-Finance Policy Steering Committee (NRMFPC) shall assume a greater dimension, and emerging new policy initiatives shall be addressed, such as: a policy decision on the establishment of national micro-finance apex institution, micro-insurance policy and regulatory framework for the micro-insurance sector, integration of MFIs into the National Payment system, product development for market access improvement of MFIs, improved regulation and supervision of the MFI sector, etc. The NRMFPC shall also provide an interface to IFAD for policy dialogue and consultative process. The NRMFPC shall be a key pillar of the management structure of the Programme, setting the tone for the overall development and direction of the micro-finance sector. The NRMFPC shall be reconstituted by the National Bank of Ethiopia, with expanded representation and terms of reference acceptable to IFAD. The NRMFPC shall be headed by the Vice-Governor, NBE, or such other senior official as may be agreed between the Borrower/Recipient and IFAD.
- 4. The FCA shall establish a Programme Coordination Implementation Committee, comprised of the head of the FCA (Chairman) and heads of RCPBs and the National Programme Coordinator, for effective management and implementation of Programme activities relating to financial co-operatives components. The main functions of the Programme Coordination Implementation Committee shall include: planning implementation strategies and promotion processes of rural financial cooperatives; processing of annual work plans and budgets for transmission to the PCMU; quarterly review of the implementation of various sub-components and performance of rural financial cooperatives; etc.
- 5. The FCA and RCPBs shall also establish Programme Management Units (PMUs) comprised of a coordinator, monitoring and evaluation officer and training coordinator with such support staff as may be necessary for satisfactory implementation of the Programme. The PMU staff shall be appointed with qualifications and experience satisfactory to the Fund. All staff shall be recruited through a competitive process with posts open to highly qualified candidates from the public and private sector. Remuneration levels for the staff of the PMUs shall be competitive with market rates. The PMUs shall primarily be responsible for overall implementation of the rural financial cooperative component under the direction of the PCMU and the PMC. The coordinator of

the PMU established by the FCA shall work in close coordination with the Programme Director and shall bring about necessary effective liaison between the PCMU and the various PMUs in the RCPBs.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Loan and Grant Proceeds. The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Loan Amount Allocated (expressed	Grant Amount Allocated (expressed	Percentage
	in SDR)	in SDR)	
I. Goods, equipment and vehicles	-	4 020 000	100% net of taxes
II. Local support services, including institutional grants	_	3 070 000	100% net of taxes
III. Technical assistance, training and studies	-	4 960 000	100% net of taxes
IV. Incremental credit	28 170 000	16 120 000	100% net of taxes
Unallocated	3 130 000	3 130 000	
TOTAL	31 300 000	31 300 000	

^{2.} Start-up Costs. All withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal shall be subject to prior approval by the Fund.

Appendice I EB 2011/103/R.20/Rev.1

Key reference documents

Country reference documents

Growth and Transformation Plan 201/11-2014/15. MOFED

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files COSOP

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks			
Goal			•			
The programme goal is to contribute to the reduction of poverty in rural Ethiopia	Reduction in chronic malnutrition amongst children under 5; Increase in ownership of assets among beneficiaries (data disaggregated by gender)	Baseline, MTR and Programme Completion surveys; CSA surveys/reports	Sustained domestic and regional political stability; Macro-economic stability			
Development Objective						
Increased access to a range of financial services by rural households sustained	Increase in access to financial services from MFIs and RUSACCOs (and their unions) from a baseline of about 3.3 million in June 2012 to at least 6.9 million mainly poor rural households in Ethiopia by June 2019	MIX market; AEMFI annual report; progress reports; supervision reports, MTR, PCR; evaluation reports; impact assessments	Profitability of small holder agriculture is sustained Limited or no political interference in management of RFIs			
Component 1: Institutional development in the micro	ofinance and cooperative sector					
Outcomes 1.1: Increased number of operationally sustainable MFIs established and fully operational Outcomes 1.2	At least 30 operationally sustainable MFIs with 6.142 million clients in operation by 30 June 2019 27% annual growth in savings amongst MFIs. At least 5 500 operationally sustainable RUSACCOs (and their unions) in operation by	AEMFI annual performance review report; progress reports; supervision reports, MTR, PCR;	Projected net profit margins are maintained Tax exemption on MFI profits maintained			
Operationally sustainable community banking network of RUSACCOs (and their unions) established and fully operational	30 June 2019 with about 765,000 members (data disaggregated by gender)	evaluation reports; impact assessments				
Component 2: Improved regulation and supervision of MFI:	s and Rural Financial Cooperatives					
Outcome 2.1: Enhanced regulation and supervision capacity of NBE and FCPA in place.	 at least one off-and-on-site supervision for each MFI per year # of RUSACCOs and their unions audited per year against baseline # of literacy programmes implemented for MFI clients per year and positive client feedback on training programme 	AEMFI annual performance review report; progress reports; supervision reports, MTR, PCR; evaluation reports; impact assessments				
Component 3: Increased/Improved rural finance outreach						
Outcome 3.1: Increased savings and loan portfolio growth for MFIs and RUSACCOs (and their unions)	 % increase in average annual growth rates of savings, capital, and loan portfolio against baseline (or volume of savings mobilised projected by year) % average annual increase in loan size 	MIX market; AEMFI annual report; progress reports; supervision reports, MTR, PCR; evaluation reports; impact assessments	Commercial funding of MFIs is sustained			